

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1758, par la conquête qu'en fit alors l'Angleterre, jusqu'à nos jours.

D. Quand cette île fut-elle cédée à l'Angleterre ?

R. L'île du Prince-Édouard lui fut finalement cédée, avec le Cap-Breton, par le traité de 1763, et, en même temps, annexée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

D. Quel changement subit cette île en 1770 ?

R. Le Parlement impérial lui accorda un gouvernement séparé, et Walter Patterson en fut nommé premier gouverneur.

D. Quelle sorte de constitution reçut-elle en 1773 ?

R. Elle reçut une constitution semblable à celle des autres provinces de l'Amérique du Nord, hors le Canada.

D. Comment le gouvernement était-il composé ?

R. Le gouvernement était composé d'un lieutenant gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif combinés, plus, d'une Chambre d'Assemblée de 18 membres. Cette Constitution fut modifiée en 1851.

D. Qu'arriva-t-il, en 1775 ?

R. Deux croiseurs américains, trouvant l'île sans défense, attaquèrent et pillèrent Charlottetown; en même temps, ils firent prisonniers le gouverneur et deux autres officiers civils.

D. Quand cette île reçut-elle le nom de Prince-Édouard ?

R. Ce fut en 1800, en l'honneur du Prince Édouard, duc de Kent, père de la reine Victoria.

D. Quel fut le successeur de Walter Patterson, dans le gouvernement de la colonie ?

R. Ce fut le général E. Fanning, en 1786. Il fut lui-même remplacé par le colonel J. F. W. Desbarres, en 1805.